

Droit de propriété : l'individu contre l'espèce

Texte d'Albert Jacquard

En complément à la page sur le [plafonnement de l'héritage](#), voici un extrait de "J'accuse l'économie triomphante" (Calmann-Lévy, 1995, page 135) d'Albert Jacquard (né en 1925).

Avant le néolithique, les hommes "percevaient leur identité dans le regard des autres, non dans le regard porté par eux sur les objets qu'ils s'appropriaient.

La révolution du néolithique a transformé cette attitude. Les hommes ont travaillé les riches terres avoisinant le Tigre et l'Euphrate, ils ont labouré, semé, récolté, et se sont attribué un droit d'usage des champs qu'ils avaient défrichés, un droit de consommation des grains qu'ils avaient mis à l'abri dans leur grenier.

Le travail qu'ils consentaient à fournir était, à ce stade, justifié par des avantages à venir ; la société devait donc apporter l'assurance que ces avantages seraient, le moment venu, effectivement reçus ; elle devait assurer le respect du "droit de propriété". Celui qui a cultivé un champ est seul à pouvoir en recueillir la production ; celui qui a engrangé une récolte est seul à disposer de sa consommation.

Par la suite, cette appropriation est devenue transmissible ; les descendants devenaient bénéficiaires des efforts et ou des mérites de leur ascendants sans avoir participé à la création de richesses. Cette extension du droit de propriété peut sembler abusive, elle a pourtant été largement acceptée, au nom de la continuité de la famille, de génération en génération.

Il y a de toute évidence un danger grave de distorsion de la structure sociale. Celui, qui par pure chance est né dans une famille jouissant de multiples propriétés est mieux placé que d'autres pour accroître encore son opulence. Le mécanisme mis en place provoque un accroissement presque automatique de la richesse du riche et un appauvrissement du pauvre.

Certains peuples se sont rendus compte de cet effet pervers du droit de propriété et ont pris des mesures pour l'atténuer : les Juifs avaient institué une année "jubilaire" intervenant tous les cinquante ans : chacun rendait alors à l'Etat les biens qu'il avait reçus en héritage au cours du demi-siècle précédent. Dans les sociétés d'aujourd'hui, les mesures adoptées sont moins rigoureuses et moins efficaces ; l'Etat se contente de prélever une part des richesses transmises aux héritiers sous forme d'impôt de succession. Cela n'empêche pas l'accumulation des propriétés et des privilèges qui leur sont liés ; une réalité qui pèse lourd dans le fonctionnement de l'économie."

Pierre Tourev, 27/12/2006